

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/MA/TAR/RS/16

2 avril 1997

(97-1429)

Comité de l'accès aux marchés

Original: anglais

RECTIFICATIONS ET MODIFICATIONS DES LISTES

Liste CXL - Communautés européennes

La Délégation permanente des Communautés européennes a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 1er avril 1997.

Veillez trouver ci-joint les modifications apportées à la Liste CXL des CE pour y incorporer les engagements pris dans le cadre de l'ATI.

La mise en oeuvre de ces modifications de la Liste ci-jointe pourra être suspendue si un participant à l'ATI s'abstient de consolider ou d'éliminer les droits de douane et impositions conformément au paragraphe 2 a) et b) de l'Annexe de la Déclaration.

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de trois mois à compter de la date du présent document, les rectifications et modifications apportées à la Liste CXL - Communautés européennes seront considérées comme approuvées et seront officiellement certifiées.

Des exemplaires du document (sur support électronique-Microsoft Access, ou sur papier) peuvent être obtenus auprès de la Division de l'accès aux marchés (Mme Wood, bureau 3142, tél. 739 50 79).